

Ecole maternelle de St Ay
22, rue de la métairie
45130 St Ay
Tel : 02 38 60 34 97

Conseil d'école du 7 novembre 2023

Présents :

Représentants de la mairie : M Foulon Adjoint aux affaires scolaires

Enseignants : Mme Guilloteau, Mme Denichère, Mme Meunier, Mme Ferreira, Mme Montant et M Moreau

Représentants des parents d'élèves : M Bonhème, Mme Lebossé-Sousa, Mme Mathely, Mme Coiffard, Mme Decreuze

1. Compte rendu des élections

Les élections ont eu lieu le 7 octobre 2022, le vote s'est effectué par correspondance et le dépouillement a eu lieu en présence du directeur et des représentants de l'API.

Une liste s'est présentée : l'association des parents indépendants de St Ay (API)

Nombre d'inscrits : 293

Nombre de votants : 111

Blancs et nuls : 8

Suffrages exprimés : 103

La liste de l'association des parents indépendants (API), a recueilli 103 voix (100%) et obtenu les 6 sièges.

Le taux de participation est de 37,88 % soit 1 point de plus que l'année dernière mais en dessous des 50 %

Les élus des parents d'élèves sont :

Liste API

M BONHEME Louis

Mme MALIGNE Anne-Sophie

Mme MATHELY Camille

Mme COIFFARD Aurélie

Mme BLIN Hélène

Mme HOUDAS Fanny

Suppléants :

Mme AFAKIR Prescilla

Mme THOMAS Muriel

Mme LEBOSSÉ SOUSA Raquel

Mme ADAM Florence

Mme DECREUZE Valentine

M CHATELAIN Christopher

2. La rentrée scolaire

2.1. L'équipe enseignante, les effectifs et l'équipe Atsem

2.1.1. L'équipe enseignante et les effectifs

Il y a 7 enseignants et 153 élèves dans l'école, qui se répartissent de la façon suivante 51 petits, 45 moyens et 57 grands.

Mme Régnier est actuellement en congé maladie, elle est remplacée par Mme Ferreira pour toute la durée de son absence.

La quotité de décharge de direction de M Moreau est de 33%. Cela signifie qu'une fois tous les 3 semaines M Moreau a 2 jours et demi de décharge au lieu d'un.

Les classes se répartissent de la façon suivante :

M Moreau petite section (PS), 27 élèves, son service est complété par Mme Porret, il est déchargé le mardi.

Mme Ferreira: petite et moyenne section (PS MS), 27 élèves. 15 petits et 12 moyens

Mme Meunier : petite et moyenne section PS MS), 27 élèves. 10 petits et 17 moyens

Mme Guilloteau : moyenne et grande section (MS GS), 24 élèves, 16 moyens et 8 grands

Mme Denichère : grande section (GS), 25 élèves.

Mme Montant : grande section (GS), 24 élèves.

2.1.2 L'équipe Atsem

Nous avons 6 Atsems dans notre école. La répartition des Atsems de notre école est la suivante :

Mme Christelle Bouvet travaille auprès de la classe de Mme Porret et M. Moreau.

Mme Charlène Chevallier travaille dans la classe de Mme Ferreira.

Mme Cosette Martin travaille avec la classe de Mme Guilloteau.

Mme Nathalie Liagre travaille au sein de la classe de Mme Meunier.

Mme Laurence Thierry travaille auprès de la classe de Montant.

Mme Chloé Mardesson travaille avec la classe de Mme Denichère.

Mme Tiphaine Tondou est actuellement en congé maternité. Mme Martin prendra sa retraite en début d'année 2024, elle sera remplacée au sein de l'équipe Atsem par Mme Liagre qui supplée actuellement Mme Tondou.

2.2 Le Rased (réseau d'aide aux élèves en difficultés).

Notre école dépend du Rased de la Chapelle St Mesmin. Il est composé d'une psychologue scolaire, Mme Bories, et d'une maîtresse E Mme Leluc (spécialiste en aide pédagogique). Ce réseau est incomplet car il manque un maître G. Il est également à noter que Mme.

3. Le règlement intérieur et la zone de proximité.

3.1. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur a été complété en 2020 par les dispositions concernant la scolarité obligatoire.

Nous ajoutons cette année une disposition interdisant l'usage des téléphones portables à l'intérieur de l'école.

3.2. la scolarité obligatoire à l'école maternelle

Depuis la rentrée 2020 la scolarité est obligatoire à l'école maternelle. Toutes les dispositions de l'obligation scolaire s'appliquent aux élèves de notre école.

Les absences doivent donc être justifiées par écrit.

En ce qui concerne les élèves de petite section un aménagement est possible uniquement pour les après-midi. Les parents doivent alors solliciter l'enseignant de la classe et le directeur de l'école qui, après avoir émis un avis, transmettra à l'inspecteur de circonscription.

3.3. La zone de proximité

La zone de proximité définit l'espace dans lequel se font les déplacements usuels de l'école sur le temps scolaire. Les parents sont donc informés de l'espace dans lequel leurs enfants se déplacent.

Les espaces suivants sont inclus dans la zone de proximité : la traversée du square pour rejoindre la bibliothèque municipale, la salle François Villon et la salle Jacques Brel. Le chemin des gymnases qui traverse le parking de l'école élémentaire. Ce parcours inclut la traversée de la rue de la Métairie.

4. Les PPMS et les mesures de sécurité autour de l'école

4.1. Les modifications des PPMS

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) précisent les mesures d'évacuations et de confinements qui peuvent être prises pour mettre les élèves en sécurité. Il y a désormais 2 PPMS pour notre école, un PPMS risques majeurs et un PPMS Attentats intrusions.

4.1.1. Le PPMS risques majeurs

Les risques majeurs sont les suivants pour notre école :

- Transport de matières dangereuses via :
 - La route nationale D2152
 - L'autoroute A 10
 - la voie ferrée
- Incident nucléaire lié à la centrale de St Laurent des Eaux. La commune étant dans la nouvelle zone de sécurité de la centrale nucléaire. Nous disposons de comprimés d'iode à l'école.
- Tempête, catastrophe naturelle

Selon la nature de l'incident, le PPMS précise les mesures à prendre, de confinement ou d'évacuation.

Les confinements peuvent être de deux types selon la gravité de l'alerte. Un confinement simple à l'intérieur des classes ou un confinement renforcé dans des pièces dédiées au sein de l'école avec occultation des huisseries.

4.1.2. Le PPMS Attentats intrusions

Le PPMS Attentats intrusions précise la procédure à suivre en cas d'intrusion malveillante et/ou de présence de colis suspect au sein de l'école.

Il présente les procédures à mettre en œuvre pour faire face à ces incidents, c'est aussi un outil d'information pour permettre aux autorités de répondre de la façon la plus rapide possible.

Il détaille donc les pièces sûres pour se cacher et se confiner. Il permet aux personnels de l'école d'anticiper une évacuation en extrême urgence des locaux.

Les PPMS ont été envoyés aux services de l'Education Nationale qui les ont transmis aux services de gendarmerie. Un gendarme « référent école » se trouve à la brigade de Meung sur Loire. Au niveau de la commune, les directeurs des écoles, la police municipale, les services techniques et de restauration sont en relation. Les exercices se font en étroite collaboration entre tous ces acteurs.

Les procédures de chaque école sont connues de tous les personnels.

Des exercices seront prochainement organisés pour ces PPMS.

Un autre exercice de ce type sera organisé pour entraîner les élèves à évacuer rapidement l'école.

La mise en place, l'année dernière, d'un système d'alerte lumineuse et silencieuse a largement contribué à augmenter la pertinence de ces exercices

4.2. La sécurité au quotidien et les exercices de sécurité

La sécurité au quotidien de notre école s'articule autour des éléments suivants :

- Un adulte connaissant l'école est toujours à l'entrée.
- La grille est désormais fermée en journée.
- L'entrée est contrôlée par un visiophone.
- Avec l'aide de la police municipale, nous essayons d'éviter les attroupements devant l'école.

Le renforcement du plan Vigipirate a entraîné des dispositions supplémentaires, comme l'installation de deux barrières devant l'école et la présence continue d'un adulte de l'école à la sortie de 16h00.

5. Les APC

Les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) sont organisées selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur. Les élèves y participent avec l'accord de leurs parents. Les APC ont déjà commencé pour les grandes sections et ne concernent pas les petites sections.

6. Les projets de l'année scolaire

6.1. Cinématernelle.

Toutes les classes participeront cette année au programme Cinématernelle. Comme les autres années les classes profiteront de séances de cinéma adaptées aux jeunes enfants au cinéma le Dunois de Beaugency.

La première séance a eu lieu le 11 mars pour toutes les classes, avec une séance à 9h30 et une autre à 10h30

Lors de cette première séance les enfants visionneront « Vive le vent d'hiver ».

La deuxième séance est prévue le 17 juin nous iront voir « Les aventures de Pat et Mat »

7. Les relations Ecole Parents

7.1. les rencontres et la remise des évaluations

Comme chaque année des moments de rencontre parent-enseignants sont organisés tout au long de l'année. Les réunions de classe ont eu lieu en septembre. Les rencontres individuelles autour de la remise des évaluations auront lieu à la fin du mois du février et au début du mois de mars.

Il est également possible de communiquer au quotidien, via le cahier de liaison, ou de prendre ponctuellement rendez-vous avec l'enseignant de la classe.

8. la consultation sur les rythmes scolaires

M Bonhème donne les résultats de la consultation de l'API sur les rythmes scolaires. Sur les 292 familles du groupe scolaire 93% d'entre-elles ont répondu à la consultation. La question posée était : « êtes-vous favorable au retour à une semaine de 4 jours ? ». Les résultats sont les suivants.
58,6% pour un retour à la semaine de 4 jours
34,6% pour un maintien de la semaine à quatre jours et demi
6,8% ne se prononce pas.

M Bonhème précise que l'objectif de cette consultation était de connaître l'avis des familles et de permettre de lancer le débat. Des questions importantes aussi importantes que les horaires ou le fonctionnement du service périscolaire restent en suspens. Les réponses à ces questions pouvant influencer sur la décision de nombreuses familles.

M Foulon répond qu'il a pris acte du résultat de cette consultation, il en a informé M Bassez l'inspecteur de notre circonscription.

Le conseil municipal et les services de la commune se sont mis au travail pour élaborer une nouvelle consultation qui sera organisé par la commune.

Les services de la commune étudient les conséquences d'un changement de rythmes sur le service périscolaire, la cantine et les répercussions financières pour la commune et donc les familles.

Les futurs horaires d'un éventuel retour à 4 jours sont à déterminer. M Foulon et M Moreau précisent que les horaires seront identiques pour les deux écoles.

Au terme de ce travail une réunion publique sera organisée afin de préparer la consultation. Un conseil d'école extraordinaire sera également organisé.

M Foulon précise également que ce processus vise à permettre un éventuel changement de rythme scolaire à la rentrée 2024.

9. Questions concernant la mairie.

9.1. les sèche mains électriques et leur impact sur la vie de l'école

L'installation de deux sèche main électrique sans concertation au mois de juin dernier avaient soulevé des interrogations de la part de l'équipe enseignante.

M Moreau avait alors rencontré M Neveu, directeur des services techniques, qui avait assurés que ces appareils étaient en test, qu'ils permettraient de supprimer les essuie-mains papier qui coutait cher en consommable. M Neveu avait alors assuré que ces appareils étaient peu bruyants.

A la rentrée 7 sèche-mains étaient installés dans l'ensemble des sanitaires de l'école. M Moreau a alors contacté M Neveu qui a nouveau confirmé que l'on se situait dans le cadre d'un test.

Au terme de la première période scolaire M Moreau a demandé une réunion pour faire le bilan de ce test, une réunion où échangerait le directeur des services techniques, la responsable du service enfance-jeunesse, le directeur de l'école ainsi que les parents

d'élèves élus. Cette demande a été faite par mail le 11 octobre dernier. Il n'y a eu aucune réponse à ce jour.

M Moreau invite ensuite les membres du conseil à venir dans les toilettes pour constater le bruit produit par les sèche-mains électrique.

Une application sonomètre installé sur un téléphone portable indique qu'un sèche-mains produits 85 décibels.

M Moreau explique ensuite que le bruit des sèche-mains est une gêne pour les apprentissages. Le bruit provenant des toilettes gênant les activités dans le hall, la salle de motricité ou les travaux dans les classes.

Le niveau sonore est également une menace pour le bien-être voir la santé des enfants et des adultes de l'école. En effet à chaque passage aux toilettes les enfants sont exposés à des niveaux sonores très élevés.

M Moreau demande donc à ce qu'une réflexion soit ouverte pour trouver une solution alternative à ces sèche-mains.

M Foulon indique qu'il a lui-même constaté que le niveau sonore des sèche-mains de l'école posait problème. Il précise également que les essuie-mains papier étaient également trop onéreux et peu vertueux sur le plan environnemental.

Il va donc évoquer cette question auprès du conseil municipal et demander au directeur des services techniques de rechercher une alternative à ces appareils.

9.2. Les travaux au sein de l'école.

9.2.1. Le nouveau pont de singe

Un nouveau pont de singe a été installé dans la cour. Cette nouvelle structure plait beaucoup aux enfants. L'équipe enseignante remercie les services de la mairie pour cette installation.

9.2.2. Les petits travaux au sein de l'école.

Une liste de petits travaux a été envoyée à M Neveu et à la directrice générale des services le 17 octobre dernier. Seuls 2 éléments ont été traités durant les vacances.

9.2.3. la connexion internet du bureau de direction.

La connexion internet de notre école est instable, ce qui entraine de fréquentes pertes de temps pour les enseignants de l'école. Ce genre de problème étant particulièrement irritant quand il s'agit de traiter une demande urgente en importante.

Cette situation perdure depuis longtemps et ce malgré le passage à la fibre optique du groupe scolaire. M Moreau aimerait que ce problème soit enfin réglé.

M Foulon répond qu'une intervention a eu lieu le 27 octobre dernier. M Moreau indique que le problème persiste.

M Foulon indique que la société ADEFI sera prochainement mandaté pour régler ce problème.

10. la coopérative scolaire

10.1. bilan de la coopérative.

Au 31 octobre le solde de la coopérative scolaire est de 5151,20€.

10.2. Les photos de classe.

Les prises de vues auront lieu le mercredi 15 novembre prochain. Les fraties de l'ensemble du groupe scolaire seront faites.

Les bons de commande arriveront en fin de semaine et les photos avec les recommandes seront livrées avant les vacances de Noël.

11. les actions de l'api en faveur de l'école.

La vente des madeleines a rapporté 660 €, la vente des chocolats est en cours.

La bourse aux jouets a permis de réunir 870€ et a été un beau succès.

La journée au forum des associations a rapporté 20 €.

M Moreau remercie l'API et ses membres pour leur investissement en faveur des écoles.

Séance levée à 20h25